



1, rue des Arquebusiers
67080 Strasbourg Cedex

Institut Hospitalo-Universitaire de chirurgie mini-invasive guidée par l'image

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Institut Hospitalo-Universitaire de chirurgie mini-invasive guidée par l'image

Fondation de Coopération Scientifique

Siège social : 1 place de l'Hôpital 67000 Strasbourg

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de la fondation Institut Hospitalo-Universitaire de chirurgie mini-invasive guidée par l'image,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Institut Hospitalo-Universitaire de chirurgie mini-invasive guidée par l'image relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 5.1.4 Continuité d'exploitation de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans la note « 5.2 Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe 6.6.2 Fonds dédiés expose les informations relatives aux montants et au traitement comptable des fonds dédiés en lien avec les subventions d'exploitation reçues. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables appliqués par votre fondation, nos travaux sur ce point ont consisté à contrôler la conformité du traitement comptable retenu avec les normes comptables en vigueur relatives aux fonds dédiés, à en valider la correcte application dans les comptes et à vérifier la pertinence de l'information fournie dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Strasbourg, le 11 juin 2026

DocuSigned by:

5E27D7E80A544C0...

Aurélie Lacave

Associé



Bilan Actif

INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE CHIRURGIE MINI-INVASIVE GUIDEE PAR L'IMAGE

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	829 068	829 068		
	Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes				
	TOTAL	829 068	829 068		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	30 639	18 210	12 428	15 243
	Constructions	34 835 222	16 393 301	18 441 921	20 155 750
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 874 773	12 646 812	1 227 961	1 496 839
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				106 818
	TOTAL	48 740 636	29 058 325	19 682 310	21 774 651
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations	403 010	15 850	387 160	377 160
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	658 795	438 000	220 795	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 055		2 055	2 055
TOTAL		1 063 860	453 850	610 010	379 215
Total (II)		50 633 564	30 341 243	20 292 321	22 153 866
Actif circulant	Stocks et en cours	7 571		7 571	7 249
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 608 589	608 247	3 000 341	2 836 723
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	9 216 215		9 216 215	12 102 656
	Charges constatées d'avance	175 599		175 599	105 508
	TOTAL	13 000 404	608 247	12 392 156	15 044 888
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	3 158 103		3 158 103	5 743 158
Total (III)		16 166 080	608 247	15 557 832	20 795 297
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		66 799 644	30 949 490	35 850 154	42 949 163
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE CHIRURGIE MINI-INVASIVE GUIDEE PAR L'IMAGE

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 000 000	1 000 000
	Fonds propres complémentaires	333 014	333 014
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	5 841 833	5 213 054
Autres fonds propres	Excédent ou déficit de l'exercice	-2 671 686	628 778
	Situation nette (sous-total)	4 503 160	7 174 847
	Fonds propres consommables	400 000	400 000
	Subventions d'investissement	19 626 737	21 770 563
	Provisions réglementées		
	Total (I)	24 529 897	29 345 410
	Montant des émissions de titres participatifs		616 000
	Avances conditionnées	616 000	
	Total (I bis)	616 000	616 000
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	6 908 480	8 626 415
	Total (II)	6 908 480	8 626 415
Provisions	Provisions pour risques	571 500	243 190
	Provisions pour charges		
	Total (III)	571 500	243 190
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		18 863
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 081 129	2 277 806
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 055 741	852 602
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500	117 953
	Autres dettes	707 577	364 082
	Produits constatés d'avance	379 327	486 839
Renvois	Total (IV)	3 224 275	4 118 147
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	35 850 154	42 949 163
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE CHIRURGIE MINI-INVASIVE GUIDEE PAR L'IMAGE

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	66 235	121 388
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	2 283 949	2 362 343
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 590 309	3 607 210
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	4 000	3 000
	<i>Dons manuels</i>	4 000	3 000
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Charges d'exploitation	Contributions financières	51 750	-9 743
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		38 484
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	220 000	
	Utilisations des fonds dédiés	2 067 405	4 195 357
	Autres produits	831 922	70 167
	Total des produits d'exploitation (I)	8 115 572	10 388 207
	Achats de marchandises	61 440	119 384
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	3 762 448	4 296 660
	Aides financières	501 006	315 091
	Impôts, taxes et versements assimilés	29 355	29 212
	Salaires	2 235 028	2 166 227
	Cotisations sociales	825 319	803 104
Produits financiers	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 235 782	2 367 896
	Dotations aux provisions	821 228	11 400
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	353 521	2 130 386
	Autres charges	44 342	50 780
	Total des charges d'exploitation (II)	10 869 472	12 290 143
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-2 753 900	-1 901 936
	De participations		1 770
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	795	
	Autres intérêts et produits assimilés	81 505	113 958
	Reprises sur dépréciations et provisions		15 850
	Différences positives de change	35	115
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	82 336	131 694
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	123	155
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	123	155
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		82 213	131 538
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-2 671 686	-1 770 397



Compte de résultat

INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE CHIRURGIE MINI-INVASIVE GUIDEE PAR L'IMAGE

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		2 440 913
Charges exceptionnelles (VI) Total		41 738
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		2 399 175
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	8 197 909	12 960 815
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	10 869 595	12 332 037
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-2 671 686	628 778
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	678 815	1 038 351
Bénévolat		
TOTAL	678 815	1 038 351
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	678 815	1 038 351
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	678 815	1 038 351



INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE CHIRURGIE MINI-INVASIVE GUIDEE PAR L'IMAGE

Annexe



Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	6
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6
4.2	Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes	6
5	Principes et méthodes comptables	7
5.1	Principes généraux	7
5.1.1	Règlement comptable	7
5.1.2	Dérogations	7
5.1.3	Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction	7
5.1.4	Continuité d'exploitation	7
5.2	Changement de réglementation comptable	8
6	Informations relatives aux postes du bilan	10
6.1	Bail emphytéotique	10
6.2	Actif immobilisé	10
6.2.1	Tableau des immobilisations – Cadre général	11
6.2.2	Tableau des amortissements – Cadre général	13
6.2.3	Tableau des dépréciations	16
6.2.4	Informations relatives aux filiales et participations	16
6.2.5	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	18
6.2.6	Dépréciation des titres immobilisés et participations	19
6.3	Actif circulant	19
6.3.1	Stocks et en cours	19
6.3.2	Créances, dont créances reçues par legs ou donations	19
6.4	Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	20
6.5	Précisions sur certains postes de l'actif	21
6.6	Fonds propres	21
6.6.1	Tableau de variation des Fonds propres	21
6.6.2	Variation des fonds dédiés	24
6.6.3	Dons manuels	28
6.7	Provisions et passifs éventuels	28
6.7.1	Provisions	28
6.7.2	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	29
6.8	Dettes	29
6.8.1	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	29
6.8.2	Précisions sur certains postes de passif	30
7	Informations relatives au Compte de résultat	30

7.1	Produits du compte de résultat	30
7.1.1	Cotisations	30
7.1.2	Ventes de biens et services	30
7.1.3	Ventes de prestations de parrainage	31
7.1.4	Subventions d'exploitation et autres concours publics	31
7.1.5	Mécénats	33
7.1.6	Reprises sur provisions et dépréciations	33
7.1.7	Utilisations des fonds dédiés antérieurs	33
7.1.8	Autres produits d'exploitation	34
7.2	Charges du compte de résultat	34
7.2.1	Achats de marchandises et variation des stocks	34
7.2.2	Autres achats et charges externes	34
7.2.3	Aides financières	34
7.2.4	Impôts, taxes et versements assimilés	35
7.2.5	Salaires et traitements, charges sociales	36
7.2.6	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	36
7.2.7	Dotations aux provisions	36
7.2.8	Reports en fonds dédiés	36
7.2.9	Autres charges	36
7.2.10	Résultat financier	37
8	Contributions et charges de contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)	38
9	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	39
9.1	Produits à recevoir	39
9.2	Honoraires des commissaires aux comptes	39
10	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	40
10.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	40
10.2	Informations relatives à l'effectif	40
10.3	Les engagements de retraites et avantages assimilés	40
11	Bilan et compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent	42

1 Objet social

L'Institut Hospitalo-Universitaire de Strasbourg a été créé sous la forme d'une Fondation de coopération scientifique.

Il a pour objet de conduire un projet d'excellence médicale et scientifique en organisant, structurant et développant, dans le domaine de la chirurgie mini-invasive guidée par l'image et sur le site des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, le fonctionnement d'infrastructures de recherche clinique et de recherche translationnelle de niveau mondial ouverts aux projets émanant de partenaires publics ou privés, d'origine nationale ou internationale, regroupant l'éventail des compétences nécessaires à la valorisation des découvertes émanant du secteur public, ainsi qu'aux programmes de recherche partenariale. Il assure notamment un transfert de technologie entre partenaires publics et/ou privés et favorise la mise en place de partenariats industriels.

A cet effet, l'Institut associe des unités de recherche et des services hospitaliers reconnus au niveau international relevant soit de ses fondateurs soit des partenaires associés, autour d'une politique commune de recherche et de soins.

La Fondation entend apporter à ces unités et services des moyens complémentaires dans le cadre d'une stratégie commune pour renforcer leur interactivité scientifique et leur rayonnement international, leur permettant d'attirer des scientifiques de haut niveau et d'accueillir de jeunes talents au bénéfice de la santé et du progrès médical. Les organes statutairement compétents de l'entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

L'IHU Strasbourg développe une chirurgie mini-invasive guidée par l'image pour garantir à chaque patient des interventions plus précises et plus sûres. Ses activités se déclinent en 4 pôles :

- Une recherche biomédicale d'excellence à visée translationnelle
- Un centre d'enseignement pour former aux nouvelles pratiques chirurgicales
- Un plateau médico-chirurgical de pointe opéré par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Une structure d'incubation et de valorisation de l'innovation

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Investissements

- / Engagés et terminés dans l'exercice
- / Investissements totaux en 2025 pour 470 k€ dont principalement :
 - › 70 k€ d'équipements médicaux pour des projets de recherche
 - › 138 k€ de matériel informatiques et vidéo (dont le déploiement de la 5G pour 83k€)
 - › 220 k€ d'immobilisations financières correspondantes à l'acquisition d'obligations convertibles AIDO
 - › 35 k€ de travaux et aménagements pour des espaces bureaux
- / 37 projets de recherche sont en cours :
 - › 19 projets co-financés qui ont débutés les années précédentes
 - › 15 projets ou faisabilité IHU qui ont débutés les années précédentes
 - › 3 nouveaux projets engagés sur l'exercice 2025 pour un total de 331 k€ faisant l'objet d'un co financement via la Fondation FORCE, la Région Grand Est et Interreg.

— Ressources humaines

- / Effectif moyen sur 2025 : 46 ETP
- / Masse salariale pour 2025 : 3 060 k€
- / 9 embauches en CDI au niveau équipe administrative, informatique, préclinique, qualité, chargés de projets, recherche clinique
- / 4 CDD au niveau chargés de projets, fellows medical
- / 6 contrats alternance et stagiaires
- / 3 sorties de CDI

— Autres moyens/dépenses engagées

- / Valorisation/coûts brevets : engagements pour 163 k€ de frais liés aux dépôts, maintien des brevets en court
- / Entretien général/dépenses de fonctionnement : 1 675 k€ de frais liés à l'entretien et la maintenance du bâtiment sur un total de 3 762 k€ au titre des autres achats et charges externes

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

- Audit effectué par l'IGAS et l'IGESR au courant de l'année 2025
- Remise du rapport provisoire d'évaluation de l'HCERES
- Prolongation de la convention de financement de l'ANR jusqu'au 30/06/2026 sans dotation complémentaire
- Dans le cadre des participations :
 - / SCIALYTICS : acquisition de 10 000 actions pour une valeur de 10 000€ lors de sa constitution
- L'IHU a obtenu 3 nouveaux financements :
 - / Projet ENOS co-financé par la Région Grand Est pour un total de 55 k€
 - / Projet IMARA, co financé par Interreg et la Région pour un total de 224 k€
 - / Projet Fast Tx financé par la Fondation Force pour 52 k€

4.2 Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.1.1 Règlement comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 relatif au plan comptable général ainsi que le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC et notamment le règlement 2018-06 en coordination avec le règlement ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

5.1.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- A la durée de l'exercice comptable.

5.1.3 Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction

Notre entité n'est pas concernée par un choix de méthode comptable

5.1.4 Continuité d'exploitation

Les comptes annuels ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au regard des prévisions de trésorerie établie sous la responsabilité du Directeur général.

La réalisation de ces prévisions de trésorerie est pour autant subordonnée à

- ✓ Hypothèse 1 : poursuite de la convention ANR et du financement par le versement d'une subvention au titre de l'exercice 2026, couplé à une réduction budgétaire
- ✓ Hypothèse 2 : cession des titres d'une société et recouvrement des créances des Fondateurs, couplé à une réduction budgétaire

A défaut de réalisation de ces hypothèses, la continuité d'exploitation pourrait être remise en cause.

5.2 Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés au paragraphe 13 de cette annexe.

— Au niveau du compte de résultat :

Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 31 K€ et concerne les opérations suivantes :

- Remboursements de charges de personnel liés aux formations pour 3 560 €
- Refacturations de charges : 1 470 €
- Indemnités d'assurance reçues pour 25 952 €

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- Remboursements de charges de personnel : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 780 € au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » donc directement en déduction du poste « Salaires »

- / Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 2 279K€.
Ces quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sont comptabilisées en 2025 en produits d'exploitation sur la ligne « Concours publics et subventions d'exploitation » pour un montant de 2 159K€.
- / Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne « opérations en capital » sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 158 K€
Les produits de cession des éléments d'actif cédés sont en 2025 comptabilisés en résultat d'exploitation sur la ligne « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour un montant de 220 K€.
- / Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment présentés en charges exceptionnelles sur la ligne « opérations en capital » sont regroupées dans la colonne N-1 sur la ligne « Charges exceptionnelles » pour un montant de 41 738K€.
Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés sont en 2025 comptabilisées en résultat d'exploitation sur la ligne « Valeurs comptables des d'immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour un montant de 0 K€.
- / Les autres produits exceptionnels concernant les régularisations de TVA au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 2 841 € et sont classés en N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels sur opérations en capital ».
En 2025, ces produits non jugés comme exceptionnels sont présentés dans le résultat d'exploitation dans la ligne « Autres produits » pour 1 117 €.
- / Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ».
Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ».
Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

— Au niveau du bilan

- / Les avances et acomptes sur immobilisations corporelles comptabilisés en 2024 sur la ligne « Avances et acomptes » pour un montant de 106 818 € sont regroupées dans la colonne N-1 sur la ligne « Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes ».
En 2025, les avances et acomptes comptabilisées sur cette ligne s'élèvent à 0 €.
- / Les charges constatées d'avance s'élevaient à 105 508K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».

Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 175 599K€ sont présentées dans la rubrique « Créances ».

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

6.1 Bail emphytéotique

Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (bailleur) et la Fondation IHU Strasbourg (Emphytéotique) ont conclu en mai 2016, aux fins d'édification d'un bâtiment dans lequel la Fondation exerce son activité, un bail emphytéotique pour une durée de 42 ans.

Ce bail est consenti moyennant :

- ✓ Une redevance annuelle fixée à un euro ;
- ✓ La remise au bailleur, à l'expiration du bail, de l'ensemble des aménagements, améliorations et constructions exécutés par la Fondation sur le terrain loué.

6.2 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3

6.2.1 Tableau des immobilisations – Cadre général

Situations et mouvements		A	B	C	D
Rubriques		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	Frais établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	829 068	-	-	829 068
Immobilisations corporelles	Terrains	30 639	-	-	30 639
	Constructions	34 835 223	-	-	34 835 223
	Install., Tech., mat., outillage	6 488 010	83 960	-	6 571 970
	Install. générales, ag., am. divers	675 810	27 674	-	703 484
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat. Bur., informatique, mobilier	6 460 694	138 626	-	6 599 320
	Immo. Corp. En cours				
	Avances et acomptes	106 818	-	106 818	-
	Total III	48 597 194	250 260	106 818	48 740 636
Immobilisations financières	Participations	393 010	10 000	-	403 010
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	438 000	220 796	-	658 796
	Prêts et autres immos. financières	2 055	-	-	2 055
	Total IV	833 065	230 795	-	1 063 860
Total		50 259 327	481 055	106 818	50 633 564

6.2.1.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Augmentations »

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	106 818		143 442		
Immobilisations financières			230 795		
Total	106 818		374 237		

6.2.1.2 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Diminutions »

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	106 818				
Immobilisations financières					
Total	106 818				

6.2.2 Tableau des amortissements – Cadre général

Situations et mouvements						
Rubriques		Mode d'amortissement	A Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	B Augmentations : Dotations de l'exercice	C Diminutions	D Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	Frais établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	Linéaire	829 068	-	-	829 068
Immobilisations corporelles	Terrains	Linéaire	15 396	2 815	-	18 211
	Constructions	Linéaire	14 679 472	1 713 829	-	16 393 302
	Install., Tech., mat., outillage	Linéaire	6 101 062	121 300	-	6 222 362
	Matériel de transport	Linéaire	-	-	-	-
	Mat. Bur., informatique, mobilier	Linéaire	5 803 278	324 873	-	6 128 151
	Immos grevées de droits		-	-	-	-
	Total II		26 822 543	2 235 782	-	29 058 325
Total			27 651 611	2 235 782		29 887 393

6.2.2.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Augmentations »

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		829 068		
Immobilisations corporelles		26 822 543		
Immobilisations financières				
Total		27 651 611		

6.2.2.2 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne 'Diminutions »

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations financières			
Total	-	-	-

6.2.2.3 Durées et mode d'amortissement

Les immobilisations sont amorties selon les modes et les durées d'usage en application de l'article L.123-16 du Code de Commerce.

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée
Gros œuvre	Linéaire	42 ans
Menuiserie extérieure	Linéaire	25 ans
Métallerie/serrurerie	Linéaire	25 ans
CVC/sanitaire/réseau sous dallage	Linéaire	25 ans
Electricité	Linéaire	20 ans
Couverture/étanchéité/bardages	Linéaire	15 ans
Isolation thermiques/stores	Linéaire	15 ans
Menuiserie intérieure bois	Linéaire	15 ans
Chape/Carrelage/Faïence	Linéaire	15 ans
Fluides médicaux	Linéaire	15 ans
Ascenseur	Linéaire	15 ans
Cloisons/plâtrerie/faux-plafond	Linéaire	10 ans
Revêtement de sol/parquet	Linéaire	10 ans
Peinture	Linéaire	10 ans
Equipements spécifiques	Linéaire	5 à 10 ans
Aménagements extérieurs	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements et aménagements gén.	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages généraux	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

6.2.3 Tableau des dépréciations

Cf paragraphe 6.3

6.2.4 Informations relatives aux filiales et participations

	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (4)	
			Brute	Nette
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)				
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)				
GIE IHU	-459 446	66	660	660
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1			-	-
A. Total des filiales			660	660
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)				
TAURUS	3 402 650	15	305 000	305 000
AIDO	-33 075	10	1 500	1 500
IGLOBE	275 861	20	20 000	20 000
SCIALYTICS	-	10	10 000	10 000
2.. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1			-	
RDS	5 828 399	1	50 000	50 000
QALEON	325 220	5	15 850	-
B. Total des participations			402 350	386 500
C. Total des filiales et participations (A+B)			403 010	387 160

	Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)				
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)				
GIE IHU	-	-	1 139 961	
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1				
A. Total des filiales	-	-		
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)				
TAURUS	-	-	-	-197 149
AIDO	-	-	-	- 159
IGLOBE	-	-	535 989	102 902
SCIALYTICS	-	-	-	-
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1				
RDS	-	-	38 129	-1 701 717
QALEON	-	-		- 328 237
B. Total des participations	-	-		
C. Total des filiales et participations (A+B)	-	-		

	Dividendes encaissés par la société en cours de l'exercice	Observations
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)		
GIE IHU	-	Données 2024 car 2025 non disponibles
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1		
A. Total des filiales	-	
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)		
TAURUS	-	Données 2024 car 2025 non disponibles
AIDO	-	Données 2024 car 2025 non disponibles
IGLOBE	-	Données de l'exercice clos au 31/03/2025
SCIALYTICS	-	Pas d'éléments financiers pour le moment
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1		
RDS	-	Données 2024 car 2025 non disponibles
QALEON		Données 2024 car 2025 non disponibles
B. Total des participations	-	
C. Total des filiales et participations (A+B)	-	

6.2.5 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Les TIAP sont évalués titre par titre à une valeur qui tienne compte des perspectives d'évolution générale de l'entité dont les titres sont détenus et qui soit fondée, notamment, sur la valeur de marché.

Les plus et moins-values de cession de TIAP sont comptabilisées selon le cas en produits ou en charges.

Exercice	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Décomposition de la valeur estimative						
<i>Fractions du portefeuille évaluées :</i>						
• au coût de revient	438 000	0	0	658 000	220 000	220 000
Valeur estimative du portefeuille	438 000	0	0	658 000	220 000	220 000

Variation de la valeur du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille et information sur la valeur estimative :

	Valeur du portefeuille	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Mouvements de l'exercice			
Montant à l'ouverture de l'exercice		0	0
Acquisition de l'exercice		220 000	220 000
Cession de l'exercice (en prix de vente)			
Reprises de dépréciations sur titres cédés			
Plus-values sur cessions de titres			
Variation de la dépréciation du portefeuille			
Montant à la clôture de l'exercice		220 000	220 000

6.2.6 Dépréciation des titres immobilisés et participations

Au vu des difficultés rencontrées par la société QAELON, sa situation financière à la clôture, et la prochaine levée de fonds n'étant pas assurée, les obligations convertibles détenues en portefeuille sont toujours dépréciées pour un montant de 438 000 €, ainsi que la valeur comptable des titres financiers pour 15 850 € en 2025.

6.3 Actif circulant

6.3.1 Stocks et en cours

Postes	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnement	2 092	7 250
Total	2 092	7 250

6.3.2 Créances, dont créances reçues par legs ou donations

6.3.2.1 Dépréciations de l'actif circulant

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Créances	115 329	492 918	-	608 247
Total	115 329	492 918	-	608 247

Les évènements qui ont conduits à la dépréciation sont les suivants :

- / Constatation en clients douteux pour 13 727 € de la créance sur la société QUAELO
- / Constatation en clients douteux pour 15 850 € de la créance sur LIAM BURNS relatif à la cession des titres de la société QUAELO effectué en 2024
- / Constatation en clients douteux pour 463 k€ de la créance sur la société HUS

Le poste client s'élève à 3 608 598 € brut dont 1 698 525 € de factures à établir en 2026 sur des prestations de 2025 ou antérieur.

6.4 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	9 216 928	5 066 203	4 150 726
Charges constatées d'avance	175 600	175 600	
Total	9 392 528	5 241 803	4 150 726

Les autres créances s'élèvent à 9 216 928 € au 31/12/2025. Elles incluent essentiellement :

- / Le solde de la subvention ANR à recevoir au 31/12/2025 pour 2 610 685 €, une partie a été versée en 2026 pour 1 950 000 €
- / Un solde d'autres subventions publiques à recevoir pour 5 538 976 €
- / Des créances de TVA pour 995 130 €
- / Des contributions à recevoir pour financement de projets par la Fondation Force pour 14 377 €

6.5 Précisions sur certains postes de l'actif

Éléments	Montant	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	175 600	Exploitation	1 an
Frais d'émission des emprunts	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts	-	-	-

6.6 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

6.6.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.



Annexes aux comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025
Fondation de Coopération Scientifique IHU Strasbourg

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 333 014							1 333 014
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »								
Report à nouveau	5 213 055	628 778						5 841 833
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »								
Excédent ou déficit de l'exercice	628 778	-628 778		- 2 671 687				- 2 671 687
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »								
Situation nette (sous-total)	7 174 847							4 503 160
Fonds propres consommables	400 000							400 000
Subventions d'investissement	21 770 563			199 990		- 2 343 815		19 626 737
Provisions réglementées								
Total	29 345 410	0		- 2 471 697		- 2 343 815		24 529 898

6.6.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité.

Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires				
— Dotations non consommables	1 000 000			1 000 000
—				
Fonds propres complémentaires				
— Première situation nette établie				
— Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
— Dotations non consommables				
— Autres apports sans droit de reprise	333 014			333 014

6.6.1.2 Fonds propres consommables

La dotation d'une fondation constitue des fonds propres sans droit de reprise ou des fonds propres consommables.

La dotation initiale consommable est de 400 000€.

6.6.1.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2022-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat d'exploitation au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit d'exploitation à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

- / De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1er exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	48 783 487	209 301	194 155	48 798 633
Quotes-parts virées au résultat	- 27 012 924	- 2 158 971		- 29 171 895
Montant net en fonds propres	21 770 563	- 1 949 670	194 155	19 626 738

6.6.2 Variation des fonds dédiés

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés dans les comptes de fonds dédiés les montants des subventions d'exploitation non utilisés pendant l'exercice. Les sommes inscrites en fonds dédiés correspondent soit à la part non consommée s'il s'agit d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution, soit à la part non consommée de la partie non rattachée à l'exercice s'il s'agit d'une convention pluriannuelle.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations projets	8 568 015	303 171	1 003 587		-1 042 040	6 825 559	142 956
Subventions d'exploitation ANR	0						
Contribution pour renouvellement des immobilisations							
Autres contributions financières affectées							
Contributions financières d'autres organismes	58401	50 350	25 830			82 921	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	8 626 416	353 521	1 029 417	0	-1 042 040	6 908 480	142 956

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer les ressources disponibles à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

Les transferts réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- / Sur les subventions d'exploitations projets : (- 1 042 k€)
- / - 356 k€ correspondant au surplus fonds dédiés de plusieurs projets IHU terminés IHU (6 projets et faisabilité clôturés en 2025), vers stock ANR exploitation ;
- / - 4 k€ correspondant à des fonds dédiés pour 2 projets transférés vers les fonds dédiés d'investissement
- / - 168 k€ correspond au surplus de fonds dédiés relatifs à 3 projet terminés (Clinnova + Arpa + Ensist) vers stock ANR exploitation correspondant à des dépenses antérieurement couvertes par l'ANR mais finalement financé dans le cadre du projet et aux frais de gestion
- / -429 k€ correspond au surplus de fonds dédiés relatif au projet TIGA correspondant à des dépenses antérieurement couvertes par l'ANR mais finalement financé dans le cadre du projet
- / - 85 k€ correspond au surplus de fonds dédiés relatifs à 2 projets et liés à la diminution de la subvention (ENSIST et Scialytics)

6.6.2.1 Solde des fonds dédiés par projets :

Nom projet	Solde fonds dédiés en € 31/12/2025
ARS DMP	30 000
PICO	17 696
EVENCIPOR	1 833
FOREGUT (clinique)	8 745
ESG IRM	1 413
ESG IRM extension budget	7 471
TIGA/PREDICTEST	74 655
BARIATRIC AMBU	1 219
DIAMS R&D	84 139
DIAMS Filière	80 228
CANCERPROFILE	157 765
5GOR	139 373
AI DIAL	200 325

DELIVER	17 650
ECAP	480 264
GASTDACH	102 431
SAND BOX 22-04 BioE2,4	8 000
TEF HEALTH	321 260
TEF HEALTH	321 260
EUS APS 2	2 557
SAND BOX 08 US CLOUD	2 577
SAND BOX 09 SURGMETRICS	2 525
DAIOR	458 800
MITI 2	51 950
ARPA + Poc ARPA	27 772
MEDITWIN	1 983 854
HISTOGRAPH	231 313
POCUS I	1 339 161
ENVISAGE	347 608
COLONME	13 250
SSSR	10 961
mOCT-SLNA	4 450
FALSSE	5 000
CRYOBAR2	14 660
SAND BOX 13 synergia	1 307
BARIATRIC AMBU EXTENSION	14 531
ENOS	33 906
IMARA	223 650
TOTAL	6 825 559

6.6.2.2 Informations sur les fonds dédiés non utilisés

Les projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

- / ARS DMP
- / GASTDACH
- / Sand box Bio E2.4
- / Sand box Surgmetrics

6.6.3 Dons manuels

Les dons manuels de l'exercice s'élèvent à 4000 €.

6.7 Provisions et passifs éventuels

6.7.1 Provisions

6.7.1.1 Tableau des provisions

Tableau des provisions					
Rubriques (a)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Provisions à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques	243 190	328 310			571 500
Provisions pour charges					
TOTAL	243 190	328 310			571 500

6.7.1.2 Précisions sur les provisions significatives

- Une provision pour risque à hauteur de 243 190 € concernant une procédure en cours
- Une provision pour risque à hauteur de 328 310 € concernant des factures à établir envers le GIE a été dotée en 2025,

6.7.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques sont précisées au paragraphe 10.3.

Engagements retraite et avantages assimilés	Montant total de l'engagement	Non provisionné	Montant provisionné
Indemnités de départ en retraite	16 614	16 614	
Engagements contractés au profit des seuls dirigeants			

6.8 Dettes

6.8.1 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (a)	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	616 000	176 000	440 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 081 129	1 081 129		
Dettes fiscales et sociales	1 055 741	1 055 741		
Dettes sur immos et comptes rattachés	500	500		
Autres dettes	707 577	537 729	169 848	
Produits constatés d'avance	379 328	379 328		
Total	3 840 275	3 230 427	609 848	

6.8.2 Précisions sur certains postes de passif

6.8.2.1 Produits constatés d'avance

L'utilisation du compte « Produits constatés d'avance » correspond à la traduction d'une pluri annualité formalisée dans une convention et non à la traduction du caractère « non affecté » des ressources.

L'utilisation du compte produits constatés d'avance n'est envisagée dans le plan comptable associatif que pour la partie des subventions rattachées à des exercices futurs dans le cas de conventions pluriannuelles. La partie non consommée est enregistrée en fonds dédiés.

Une convention pluriannuelle prévoit clairement le montant prévisionnel pour lequel l'administration financeuse prévoit de contribuer au financement de l'action par rapport au budget présenté par la fondation dans sa demande de subvention. Elle prévoit le montant que le financeur s'engage à verser en année N et les montants prévisionnels pour chacune des années suivantes N+1, N+2, N+3 pour lesquels le terme prévisionnel est utilisé pour ne pas déroger au principe d'annuité budgétaire.

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- / Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- / Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- / Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur. Aucune cotisation n'a été reçu au cours de l'exercice.

7.1.2 Ventes de biens et services

Les ventes de biens et services peuvent être ainsi détaillées par zone géographiques :

- En France : 1 949 884 €
- A l'Export : 400 301 €

7.1.3 Ventes de prestations de parrainage

Le parrainage est d'une façon générale un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les opérations de parrainage sont destinées à promouvoir l'image du partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat **soit la forme de parrainage** selon les termes de la convention.

Le montant défini dans le cadre de la convention de parrainage conclue est comptabilisé lors de la réalisation de l'opération.

Les produits de partenariats s'élèvent à 70 097 € sur l'exercice.

7.1.4 Subventions d'exploitation et autres concours publics

7.1.4.1 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

7.1.4.2 Autres concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

7.1.4.3 Contributions financières

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

Une diminution de contribution financière a été comptabilisée pour 85 366 € correspondant au reversement prévu suite à la fin du projet financé.

7.1.4.4 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					16 417
Subvention d'exploitation	443 322		44 465		12 500
Subvention d'investissement			11 095		
Subvention exploitation – remboursement / diminutions	- 18 354		- 67 011		

7.1.5 Mécénats

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

7.1.6 Reprises sur provisions et dépréciations

- Sur amortissements : 0 €
- Sur dépréciations des immobilisations : 0 €
- Sur dépréciation d'autres actifs, hors legs ou donations destinés à être cédés : 0 €
- Sur dépréciation d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés : 0 €
- Sur provisions pour risques et charges : 0 €

7.1.7 Utilisations des fonds dédiés antérieurs

- Utilisation de fonds reportés : 0 €

- Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation : 0 €
- Utilisation des fonds dédiés ANR : 952 622 €
- Utilisation des fonds dédiés sur subventions pour projets : 1 003 587 €
- Utilisation des fonds dédiés pour investissements : 25 830 €
- Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes : 0 €
- Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public : 0 €
- Utilisation des fonds dédiés – surplus projets non utilisé : 85 366 €
- Utilisation des fonds dédiés privés – surplus projets non utilisé : 0 €

7.1.8 Autres produits d'exploitation

- Production immobilisée – Incorporelle : 0 €
- Redevances concessions, brevets : 375 003 €
- Partenariats : 70 097 €
- Autres produits : 385 706 € correspondant à la reprise de FNP qui n'ont plus lieu d'être
- Régularisations TVA : 1 117 €
- Produit des cessions d'immobilisations incorporelles : 220 000 €

7.2 Charges du compte de résultat

7.2.1 Achats de marchandises et variation des stocks

Les Achats de marchandises et variations de stocks sur l'exercice s'élèvent à 61 440 €.

7.2.2 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes sur l'exercice s'élèvent à 3 762 449 €.

7.2.3 Aides financières

Les aides financières comprennent les aides financières octroyées et les quotes-parts de générosité reversées.

Une aide financière est

- Soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;
- Soit une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Si l'entité (« collecteur renverseur »), qui assure la collecte en son nom, a le choix de l'entité bénéficiaire, ce versement est une aide financière. Si un accord ou une convention désigne expressément le bénéficiaire du reversement de tout ou partie de la collecte, ce versement est une quote-part de générosité du public reversée.

Si notre entité est « bénéficiaire » du reversement par un organisme agissant en son nom, les reversements reçus sont comptabilisés en produits « contributions financières » ou en quote-part de générosité du public reçue ».

Si notre entité agit comme organisme collecteur au nom d'un bénéficiaire, cette collecte et son reversement sont comptabilisés en compte de tiers.

Si notre entité bénéficie de versements d'un organisme mandaté par notre entité agissant au nom de notre entité, les montants reçus sont en produits en nature « Dons ».

Les aides financières telles que ci-dessus définies sont comptabilisées à la date d'octroi de l'aide dans un compte de charges :

- D'exploitation si elles correspondent à l'activité normale de l'entité ; soit 501 K€ en N / 315 K€ en N-1
- Exceptionnelles si elles ne relèvent pas de l'activité normale de l'entité ; soit 0 K€ en N / 0 K€ en N-1

7.2.4 Impôts, taxes et versements assimilés

Les impôts, taxes et versements assimilés sur l'exercice s'élèvent à 29 356 € :

- Taxe sur les salaires : 1 078 €
- Taxe d'apprentissage : 0 € (non-assujettissement)
- Formation professionnelle continue : 23 764 €
- AGEFIPH : 4 514 €

7.2.5 Salaires et traitements, charges sociales

Les salaires et traitements sur l'exercice s'élèvent à 2 235 028 €

Les charges sociales sur l'exercice s'élèvent à 825 319 €

7.2.6 Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Les dotations aux dépréciations comprennent celles relatives aux legs ou donations et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations de l'exercice s'élèvent à 2 235 782 €.

7.2.7 Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions comprennent celles relatives aux legs ou donations avec charges

Les dotations aux provisions pour litige s'élèvent à 0 €.

Les dotations aux provisions des créances de l'exercice s'élèvent à 492 918 €.

Les dotations aux provisions pour risque de l'exercice s'élèvent à 328 310 €.

7.2.8 Reports en fonds dédiés

Seules les charges d'exploitation comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à l'utilisation des fonds pour des projets définis.

Le report en fonds dédiés correspond au montant non dépensé au cours de l'exercice N des subventions notifiées au cours de l'exercice N.

Au cours de l'exercice, le report en fonds dédiés pour projets s'élève à 353 521 €.

7.2.9 Autres charges

Voir précision au § « Autres produits »

Les autres charges de l'exercice s'élèvent à 44 342 € dont :

- Redevances / concessions, brevets : 44 262 €
- Pertes sur créances irrécouvrables : 0 €
- Autres charges : 80 €

7.2.10 Résultat financier

Les aides financières (§7.2.3) ne font pas partie du résultat financier. Elles sont rattachées à un poste distinct « Aides financières » en charges d'exploitation, ou figurent en charges exceptionnelles (si elles ne relèvent pas de l'activité normale).

Produits financiers : 82 337 €

- Produit de participation GIE : 0€
- Revenus des titres immobilisés : 796 €
- Escomptes obtenus : 712 €
- Autres produits financiers (Intérêts des livrets et CAT) : 80 794 €
- Reprise sur provision pour risques et charges financières : 0 €
- Gains de change : 35 €

Charges financières : 123 €

- Charges d'intérêts : 0 €
- Dotation sur provision pour risques et charges financières : 0 €
- Pertes de change : 123 €

8 Contributions et charges de contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.
- La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel tel que la valeur locative des mises à disposition de locaux.
- Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature ci-dessous.
- Les ventes des dons reçus en nature figurent en produits au compte de résultat dans le poste « Ventes de biens dont ventes de dons en nature ».
- Les parrainages font partie du poste « ventes de prestations de service dont parrainages »

	Méthode de valorisation	Montant
Obtenue :		
KARL STORZ GmbH – Matériel médico-chirurgical	Valeur d'usage	31 141 €
PENTAX	Valeur d'usage	74 286 €
OLYMPUS – Matériel médico-chirurgical	Valeur d'usage	217 478 €
Divers industriels : Petits matériel et consommable médico-chirurgical	Valeur d'usage	355 910 €
TOTAL		678 815 €

9 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

9.1 Produits à recevoir

Les produits à recevoir sur l'exercice s'élèvent à 1 755 923 €

- Clients – Factures à établir : 1 698 525 €
- Fournisseurs – Avoirs à obtenir : 20 616 €
- Intérêts OC à recevoir : 796 €
- Intérêts courus à recevoir : 13 290 €
- Autres produits à recevoir : indemnités d'assurance pour 22 696 € perçues en 2026

9.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	22 860 €
Au titre d'autres prestations	-
Honoraires totaux	22 860 €

10 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

10.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Ces informations étant de nature à identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction ne sont pas fournies.

10.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce s'élève à :

L'information ci-dessus est ventilée par catégorie :

Répartition des effectifs par catégories	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Employés	5
Techniciens, agents de maîtrise	8
Cadres et ingénieurs	33
Total	46

10.3 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 16 614 €

Cet engagement est estimé selon la méthode historique simplifiée retenue par notre entité suivante : méthode des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 65 ans

Taux d'actualisation : 3,87 %

Taux d'augmentation annuel des salaires : 1 %

Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise,

Taux de turnover : 10.80 % pour les cadres, 13.11 % pour les non-cadres

Pour la prise en compte du risque de mortalité : le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

Le taux de charges sociales :

Cadres : 42,35 %

Employés : 28.75 %

11 Bilan et compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent

Bilan et Compte de résultat N-1 tels qu'arrêtés et publiés :

Bilan Actif

INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE CHIRURGIE MINI-INVASIVE GUIDEE PAR L'IMAGE

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilitisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	829 068	829 068		48 354
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	829 068	829 068		48 354
	Immobilitisations corporelles				
	Terrains	30 639	15 395	15 243	18 058
Actif circulant	Constructions	34 835 222	14 679 472	20 155 750	21 869 579
	Inst. techniques, mat.out. industriels	13 624 513	12 127 674	1 496 839	1 910 259
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes	106 818		106 818	76 450
	TOTAL	48 597 194	26 822 542	21 774 651	23 874 348
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilitisations financières ⁽²⁾				
	Participations et créances rattachées	393 010	15 850	377 160	376 660
	Autres titres immobilisés	438 000	438 000		
	Prêts				
	Autres	2 055		2 055	2 055
	TOTAL	833 065	453 850	379 215	378 715
	Total I	50 259 327	28 105 461	22 153 866	24 301 418
Actif circulant	Stocks et en cours	7 249		7 249	6 713
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 952 053	115 329	2 836 723	1 962 351
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	12 102 656		12 102 656	12 598 836
	TOTAL	15 054 710	115 329	14 939 380	14 561 188
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie	5 743 158		5 743 158	6 089 112
	Disponibilités	105 508		105 508	141 567
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾				
	Total II	20 910 626	115 329	20 795 297	20 798 581
Renvois	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	71 169 953	28 220 790	42 949 163	45 099 999
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14 00024167 01, au capital social de 1 016 638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Egho 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903 309 490 (RCS Nanterre). TVA : FR03903309490

Bilan Passif

INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE CHIRURGIE MINI-INVASIVE GUIDEE PAR L'IMAGE

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 000 000	1 000 000
	Fonds propres complémentaires	333 014	333 014
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	5 213 054	5 119 498
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	628 778	93 556
	Situation nette (sous-total)	7 174 847	6 546 068
	Fonds propres consommables	400 000	400 000
	Subventions d'investissement	21 770 563	23 893 655
	Provisions réglementées		
Total I		29 345 410	30 839 724
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs	616 000	264 000
	Avances conditionnées		
Total I bis		616 000	264 000
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	8 626 415	10 768 034
Total II		8 626 415	10 768 034
Provisions	Provisions pour risques	243 190	243 190
	Provisions pour charges		
Total III		243 190	243 190
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	18 863	20 634
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 277 806	1 476 998
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	852 602	660 747
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	117 953	20 075
	Autres dettes	364 082	380 282
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	486 839	426 312
Total IV		4 118 147	2 985 051
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		42 949 163	45 099 999
Remarques	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Édité à partir de Loip V3.3.1.0

Compte de résultat

INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE CHIRURGIE MINI-INVASIVE GUIDEE PAR L'IMAGE

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	121 388	43 822
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 362 343	2 248 463
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 607 210	3 929 508
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	3 000	3 000
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	-9 743	-8 560
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	38 484	15 469
	Utilisations des fonds dédiés	4 195 357	6 809 134
	Autres produits	70 167	314 549
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		10 388 207	13 355 387
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	119 384	38 487
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	4 296 660	4 681 093
	Aides financières	315 091	481 986
	Impôts, taxes et versements assimilés	29 212	41 103
	Salaires et traitements	2 166 227	2 323 201
	Charges sociales	803 104	854 864
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 367 896	3 127 713
	Dotations aux provisions	11 400	247 811
	Reports en fonds dédiés	2 130 386	4 164 987
	Autres charges	50 780	50 677
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		12 290 143	16 011 926
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-1 901 936	-2 656 539

leLoop V531.0

Compte de résultat

INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE CHIRURGIE MINI-INVASIVE GUIDEE PAR L'IMAGE

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations	1 770	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		22 723
	Autres intérêts et produits assimilés	113 958	117 015
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	15 850	
	Différences positives de change	115	514
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		131 694	140 253
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		469 700
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	155	1 047
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		155	470 747
2. Résultat financier (III-IV)		131 538	-330 494
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-1 770 397	-2 987 033
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	2 440 913	3 080 590
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	2 440 913	3 080 590
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	41 738	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	41 738	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		2 399 175	3 080 590
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
Total des produits (I + III + V)		12 960 815	16 576 230
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		12 332 037	16 482 674
EXCÉDENT OU DÉFICIT		628 778	93 556
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		1 038 351	1 206 811
Bénévolat			
Total		1 038 351	1 206 811
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		1 038 351	1 206 811
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		1 038 351	1 206 811

Édité à partir de Loop VS31.0